

AUDIT TRIMESTRIEL DES MARCHES PUBLICS

2010 – RAPPORT N° 2 :

I – RAPPEL :

En Décembre 2007 à Washington, devant le conseil d'Administration du Fonds monétaire International (FMI), le Gouvernement Guinéen s'était engagé à organiser des audits trimestriels des marchés publics de plus de 100 millions de GNF, et ce, dans le cadre des réformes du système de gestion des marchés publics en cours en République de Guinée.

Cette mesure fait partie **des déclencheurs** du point d'achèvement à l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).

Pour répondre aux attentes de ce programme, il a été prévu de mettre en place un système permettant aux deux Institutions Guinéennes d'audit public (l'Inspection Générale d'Etat et l'Inspection Générale des Finances) d'exécuter ces audits trimestriels et de faire publier les résultats dans le journal des Marchés Publics. Il était également prévu que ces audits soient financés au départ par le budget Guinéen, et au besoin par d'autres sources de financement.

La mise en œuvre de cette mesure a débuté au mois de Mars 2008 après avoir mis en place un certain nombre de dispositifs portant sur :

- La constitution d'une équipe des Auditeurs ;
- La création d'une Commission de supervision de l'audit ;
- La rédaction des Termes de Références acceptés par les 2 parties ;
- La sélection des marchés à auditer ;
- Et enfin la mise en place d'un budget.

Les travaux effectués depuis Mars 2008 ont couvert les marchés passés en 2007, 2008 et 2009, et les résultats obtenus furent publiés dans le Journal des Marchés Publics.

En dépit de maintes requêtes formulées pour la poursuite de ces audits, par défaut de financement l'action a été interrompue pendant toute l'année 2009 et le premier semestre 2010.

A la faveur de l'arrivée d'une mission conjointe de la Banque Mondiale (BM), de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Fonds Monétaire International (FMI) et de l'Union Européenne (UE) en Avril 2010, et suite à l'entretien que certains membres de cette mission ont eu avec la Direction de l'Inspection Générale des Finances, et au regard des résultats des premiers audits de 2008, la Banque Africaine a pris l'engagement d'appuyer le Gouvernement pour financer la poursuite des audits.

Cet appui apporté à travers le PADIPOC (Projet d'Appui à la Dette, aux Investissements Publics et aux Organes de Contrôle) a permis de relancer cette activité qui, pour la première phase a couvert les marchés passés au dernier trimestre 2008 et les deux premiers trimestres de 2009.

La réalisation de cet audit a bénéficié de l'appui de deux (2) Magistrats de la Cour des Comptes de France qui ont contribué à la sélection des marchés, à l'organisation et au suivi du travail fait par les Inspecteurs Guinéens. Les résultats obtenus portaient essentiellement sur le service fait qu'il fallait compléter par une étude détaillée des conditions de passation desdits marchés.

Avant de présenter les résultats obtenus, **il est vraiment utile de noter avec satisfaction l'implication directe de la Mission Résidente de la Banque Mondiale en Guinée dans l'organisation et la mise en œuvre de cet audit.**

Ce second rapport comme le premier porte sur un échantillon de 24 marchés passés essentiellement durant le deuxième Semestre 2010 bouclant ainsi les audits trimestriels de cette année 2010.

II – PRESENTATION DES RESULTATS DE L'AUDIT :

Par marché audité, les résultats se présentent comme suit:

**1 – CONTRAT N°2010/253/1/1/3/2/G/ DU 13/07/2010
RENOVATION DE TRENTE UN (31) BATIMENTS R+2 ET AMENAGEMENT
DE L'ESPACE DU BATAILLON SPECIAL DU CAMP ALPHA YAYA**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à l'Entreprise DIOMANDE & Frères pour un montant **TTC de 71.930.271.896 GNF**, avec un délai d'exécution de 4 mois sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics. Selon les dispositions contractuelles, l'Entrepreneur devait préfinancer les premiers travaux.

B – ASPECT FISCAL

Ce marché payé à hauteur de **30% (soit 21.761.412.218 GNF)** a été soumis au précompte 10% au titre du prélèvement forfaitaire pour un montant de **2.157.908.157 GNF** suivant divers Ordres de Recettes.

C – ASPECT TECHNIQUE

Les travaux réalisés physiquement à hauteur de **48%** se chiffrent à **34.526.530.510 GNF**.

Selon le Maître d'œuvre et un important stock de matériaux estimé à **21.579.081.569 GNF** existe déjà sur le terrain.

CONCLUSION

La mission recommande la poursuite des travaux compte tenu de son niveau d'avancement.

**2 – CONTRAT N°2010/092/1/1/3/2/G DU 19/02/2010
CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ET DE REALISATION DE L'HOPITAL
PRE FABRIQUE (CLEF A MAIN)**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la Société Alliance Internationale pour un montant de **8.500.000 USD** avec un délai d'exécution de 4 mois sur financement BND a

été passé suivant la procédure de Gré à Gré sans autorisation préalable des autorités compétentes.

B – ASPECT FISCAL

Ce marché est exonéré de tous droits et taxes en République de Guinée selon l'Article 5 Aliéna 2 du contrat.

C – ASPECT TECHNIQUE

Les travaux réalisés se chiffrent à **16.150.000.000 GNF** soit **38%**.

Aussi, contrairement aux dispositions contractuelles, l'Entrepreneur a bénéficié d'une avance de **35%** sans caution bancaire.

CONCLUSION

La mission recommande la mise en place d'un bureau de contrôle pour la suite des travaux d'installation de l'hôpital.

3 – CONTRAT N° 2010/555/1/4/3/1/G DU 23/12/2010 REGULARISATION DE FOURNITURE DE VEHICULES A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la Société TANE SA pour un montant **TTC de 37.982.192.625 GNF**, sans délai d'exécution sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL

Le marché n'a pas été payé donc il n'y a pas eu de précompte d'impôts.

C – ASPECT TECHNIQUE

Le marché n'a pas connu de début d'exécution financière. Par contre d'après le fournisseur, **75 unités** de véhicules ont été livrées sans preuves des Services Techniques des Garages du Gouvernement.

En conclusion, la mission recommande de sursoir à tout paiement jusqu'à la fourniture des pièces nécessaires de preuves de la livraison attestée par les Services compétents de l'Etat.

**4 - Contrat N° 2010/170/1/4/3/1/G DU 18/05/2010
REGULARISATION DE FOURNITURE DE VEHICULES AU MINISTERE A
LA PRESIDENCE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE**

A - ASPECT JURIDIQUE :

Ce marché a été adjudgé à la Société TANE SA pour un montant **TTC de 33.857.037.500 GNF** sur financement BND et a été passé suivant la procédure de Gré à Gré sans autorisation préalable des autorités compétentes.

B - ASPECT FISCAL

Le marché a été payé **100%** avec un précompte de **10%** soit **3.385.703.750 GNF**, alors que TANE SA est à la TVA. Ainsi le manque à gagner pour le Trésor se chiffre à **2.708.563.000 GNF**

C - ASPECT TECHNIQUE :

Ce marché a été exécuté physiquement et financièrement à **100%**. Cependant, la mission affirme qu'elle n'a pas eu toutes les pièces justificatives de la preuve de fourniture effective des **100 Unités** de véhicules commandés.

**5 - CONTRAT N°2010/182/1/4/3/1/6 DU 23/12/2010
LIVRAISON DE VEHICULES A LA PRIMATURE**

A - ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la Société TANE SA pour un montant **TTC de 7.783.079.400 GNF** sur financement BND a été passé suivant procédure de Gré à Gré sans autorisation préalable des autorités compétentes.

B - ASPECT FISCAL

Le marché a été payé à **100%** avec un précompte de TVA de **593.642.700 GNF** contre un montant dû de **700.472.146 GNF** soit un manque à gagner pour le Trésor de **106.852.446 GNF**.

C - ASPECT TECHNIQUE

D'après la mission d'audit, **12 Unités** de véhicules ont été livrées à la Primature ; le contrôle des Services Techniques des Garages du Gouvernement n'a pas été fait ou du moins pas été présenté à la mission.

**6 – CONTRAT N°2010/184/1/5/3/1/G DU 02/06/2010
CREATION DE FICHER CENTRAL DE GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES DES FORCES ARMEES**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la Société CONTI PRINT pour un montant **TTC de USD 9.850.640** avec un délai d'exécution de 29 mois sur financement BND a été passé suivant la procédure gré à gré avec autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances conforme aux dispositions du Code des Marchés Publics. Suivant Lettre de dérogation N° 704/MEFP/CAB du 06/08/2009, ce marché a été révisé sous le N° 122/1/5/3/1 du 27/07/011 pour le même objet et pour un montant de **5.314.696 USD**.

B - ASPECT FISCAL

Le marché a été payé à hauteur de **37%** soit **11.900.997.950 GNF**. Le non précompte des **10%** entraîne un manque à gagner pour le Trésor Public de **1.190.099.795 GNF**.

C - ASPECT TECHNIQUE

Les travaux réalisés sont entre autres :

- La livraison des valisettes ;
- Le recensement biométrique, soit un total environ de **45%** ;

En conclusion ce marché a été exécuté financièrement à hauteur de **37%** ; comparé à l'exécution physique, il en résulte que l'Etat reste devoir à l'Entreprise pour les décomptes en instance de paiement.

**7 – CONTRAT N°2010/484/1/4/3/1/G DU 12/11/2010
LIVRAISON DE VEHICULES AUTOMOBILE POUR LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la Société TANE SA pour un montant **TTC de 25.389.600.000 GNF** sans délai d'exécution et sur financement BND, a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable des autorités compétentes.

B - ASPECT FISCAL

Le marché étant résilié, il n'y a pas eu de paiement d'impôt.

C - ASPECT TECHNIQUE

Après résiliation du marché initial suivant lettre N° 0040 du 23 Janvier 2011, un avenant daté du 18/01/2011 a été signé et entièrement exécuté.

**8 - CONTRAT N°2010/149/1/4/3/1/G DU 09/04/2010
LIVRAISON DE SOIXANTE SEPT (67) VEHICULES a LA PRESIDENCE DE
LA REPUBLIQUE**

A - ASPECT JURIDIQUE

Ce marché d'un montant **TTC** de **GNF 25.092.959.300** sur financement BND a été attribué à la Société TANE SA, suivant la procédure de Gré à Gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances.

B - ASPECT FISCAL

Ce marché entièrement payé selon les pièces comptables fournies n'a pas réglé les impôts dus, car l'Article 9 du contrat stipule que les livraisons sont exonérées de toutes taxes, de tous droits de Douane y compris la TVA. Ce qui est contraire à la Loi et met en cause le principe de toutes taxes comprises.

C - ASPECT TECHNIQUE

Ce marché a été entièrement payé et les **61 véhicules** fournis conformément au nouveau contrat.

**9 - CONTRAT N°2010/438/1/4/3/1/G DU 28/10/2010
REGULARISATION DE LIVRAISON DE VEHICULES AU COMPTE DU PRG**

A - ASPECT JURIDIQUE

Ce marché d'un montant **TTC de 10.325.094.500 GNF** financé par le BND a été attribué à la Société TANE SA pour un délai de 12 mois suivant la procédure de Gré à Gré sans l'autorisation préalable du Ministre chargé des Finances.

B - ASPECT FISCAL

Ce marché a été entièrement payé selon les pièces comptables fournies avec l'application du précompte de 50% de la TVA sur le montant du contrat soit **929.258.505 GNF**.

C - ASPECT TECHNIQUE

Le marché est entièrement payé et les véhicules commandés ont été livrés selon les spécifications du cahier des charges.

**10 – CONTRAT N°2010/488/1/5/3/1/G DU 22/11/2010
CONTROLE ET SUPERVISION DE TRAVAUX ADDITIF DE LA
REALISATION CONTRUCTION ET BITUMAGE DES ROUTES EN ZONE
FRONTIERE**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué au Bureau BETEC pour un montant **TTC de 7.232.810.000 GNF**, avec un délai d'exécution de 17 mois sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré avec autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances.

B – ASPECT FISCAL

Sans objet car le marché n'a pas connu de début d'exécution.

C – ASPECT TECHNIQUE

Le marché n'ayant pas connu de début d'exécution, la mission recommande sa résiliation pure et simple.

**11 – CONTRAT N°2010/270/1/1/1/2/I DU 25/07/2010
CONTRUCTION DU STADE REGIONALE DE MAMOU**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à l'Alliance Guinéenne d'Entreprise pour un montant **TTC de 25.445.865.215 GNF**, avec un délai d'exécution de 18 mois sur financement du BND a été passé suivant la procédure d'Appel d'Offres Ouvert.

B – ASPECT FISCAL

Le marché a été payé à hauteur de **76%** soit **19.355.357.066 GNF** avec un précompte de **894.020.148 GNF** au titre des **50%** de TVA.

Le montant payé est nettement au deçà de ce qui est attendu. En effet sur un paiement de **19.355.357.066 GNF** les **50%** de TVA devaient donner **1.741.982.135 GNF** soit un manque à gagner pour le Trésor de **847.961.988 GNF**.

C – ASPECT TECHNIQUE

Les travaux réalisés sur le terrain sont estimés à **75%** en moyenne pour les Lots I et II du cahier des charges.

CONCLUSION

La mission recommande la poursuite des travaux et le paiement des décomptes en instance.

**12 – CONTRAT N°2010/431/1/2/3/2/G DU 25/10/2010
TRAVAUX DE BITUMAGE VOIRIES DE L'ANA MARCHÉ MATOTO ET
ENTA ET TRONÇONS DAPOMPA ET KAPORO**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à l'Entreprise ENCO-5 pour un montant **TTC de 169.000.036.196 GNF** avec un délai d'exécution de 18 mois sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL

Un montant de **4.563.000.977 GNF** a été précompté au titre des **50%** de TVA.

C – ASPECT TECHNIQUE

Les paiements ont été effectués à hauteur de **50.700.010.859 GNF** soit **30%** du montant initial. La mission n'a pas indiqué le taux de réalisation physique.

**13 – CONTRAT N°2010/364/2/4/3/2/G DU 07/09/2010
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE VEHICULES CIVILES
ET UTILITAIRES AU M.D.N**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à DEMIMPEX – VRP SGI pour un montant **TTC de 153.348.525.000 GNF**, avec un délai d'exécution de 4 mois sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL

Le marché a été payé à environ **20%** soit **30.000.000.000 GNF** avec un prélèvement forfaitaire de **10%** soit **3.000.000.000 GNF**.

Cette Entreprise étant à la TVA, le précompte devait être les **50%** des **18%**, soit **2.700.000.000 GNF** au lieu de **3.000.000.000 GNF**.

Donc il y a un trop perçu de **300.000.000 GNF**.

C – ASPECT TECHNIQUE

Sur l'ensemble des 172 véhicules commandés, il n'a été fourni que **50 véhicules** soit environ **29 %** d'exécution.

En conclusion, la mission recommande la renégociation du contrat et le règlement des factures en instance ou procéder à la résiliation.

**14 – CONTRAT N°2010/153/1/4/3/1/G DU 20/04/2010
FOURNITURES DE CENT VINGT DEUX (122) VEHICULES TOYOTA 4X4
ET LEURS PIECES DE RECHARGE**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la Société SIFAGUI pour un montant **TTC de 47.986.400.000 GNF**, sans un délai d'exécution, sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL

Aucun impôt n'a été payé au titre de ce marché, car l'Article 6 du contrat stipule que : « le présent marché de fourniture de véhicules est exonéré de

toutes taxes et toute nature résultant de l'application des Lois et Règlements en République de Guinée, y compris la TVA et les frais de douane. »

C – ASPECT TECHNIQUE

Le marché a été exécuté à **100%** soit **112 véhicules** fournis pour un paiement total de **44.240.394.182 GNF**.

**15 – CONTRAT N°2010/080/1/5/3/2/G DU 16/02/2010
MISSION DE CONTROLE ET DE SUPERVISION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION ET DE BITUMAGE DES TRANSVERSALES T-5, T-6, T-7,
T-8, T-9 et T-10 DE LA VOIRIE PRIMAIRE DE CONAKRY**

A – ASPECT JURIDIQUE :

Ce marché d'un montant **TTC de 13.496.000.000 GNF** sur financement BND a été adjugé au Bureau BETEC SARL et passé suivant la procédure de Gré à Gré sans autorisation préalable des autorités compétentes pour un délai d'exécution de 36 mois.

B – ASPECT FISCAL :

Un montant de **338.622.222 GNF** a été précompté sur un paiement de **6.386.222.000 GNF** au titre des **10%** forfaitaire. Il s'en suit un manque à gagner de **300.000.000 GNF**.

C – ASPECT TECHNIQUE :

Le marché a été exécuté à hauteur de **6.386.222.000 GNF** soit environ **48%**. Les travaux sur le terrain n'a pas suivi la même évolution.

**16 – CONTRAT N°2010/554/1/4/3/1/G DU .././2010
REGULARISATION DE FOURNITURE DE VEHICULES A L'ARMEE**

A – ASPECT JURIDIQUE :

Ce marché d'un montant **TTC de 47.494.079.325 GNF** sur financement BND a été adjugé à la Société TANE SA suivant la procédure de Gré à Gré sans autorisation préalable des autorités compétentes.

C'est un marché de régularisation de fournitures de véhicules faites à l'Armée.

B – ASPECT FISCAL :

La mission n'a pas pu établir le paiement d'un quelconque impôt à l'Etat pour l'exécution de ce marché.

C – ASPECT TECHNIQUE :

La mission par contre a établi que les **61 véhicules** commandés ont été entièrement livrés mais aucune trace de paiement n'a été fournie.

**17 - CONTRAT N°2010/39/1/1/3/2/G DU 28/01/2010
TRAVAUX DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET DE RENOVATION DU
CHU DE DONKA**

A – ASPECT JURIDIQUE :

Ce marché attribué à la Société GUI-CO-PRES BTP SA pour un montant **TTC de 88.393.875.511 GNF**, avec un délai d'exécution de 24 mois sur financement BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL :

Un montant de **2.022.571.728 GNF** a été payé par la Société au titre des **50%** de TVA à précompter à la source.

C - ASPECT TECHNIQUE

Au point de vue aspect technique, la mission recommande que le dossier soit examiné par un Bureau d'Etude spécialisé pour une meilleure reprise des travaux.

**18 - CONTRAT N°2010/255/1/1/3/2/G DU 13/07/2010
CONSTRUCTION DE COMPLEXE SPORTIF POUR GARNISONS
MILITAIRES**

A - ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la Société SACCOF pour un montant **TTC de 66.619.295.400 GNF** sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans l'avis préalable du Ministre de l'Economie et des Finances et pour un délai d'exécution de 24 mois.

B - ASPECT FISCAL

Un montant de **GNF 1.524.339.810** a été payé au titre des **50%** de TVA.

C - ASPECT TECHNIQUE

Financièrement le marché a été exécuté à hauteur de **30%** correspondant à l'avance de démarrage.

Compte tenu du niveau d'exécution, la Mission recommande la poursuite des travaux.

**19 - CONTRAT N°2010/266/1/1/3/2/G DU 23/07/2010
TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENTS DU CAMP KWUME
NKRUMA AU KM 36.**

A - ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à l'Entreprise KATEX International Trading pour un montant **TTC de 201.450.000.000 GNF** sur financement BND est passé de gré à gré sans l'autorisation du Ministre de l'Economie et des Finances pour un délai d'exécution de 12 mois.

B - ASPECT FISCAL

L'Entreprise a payé les **50%** de TVA soit **3.841.207.627 GNF** sur l'avance de démarrage (**25%**) du montant du marché (**50.362.500.000 GNF**). Il s'ensuit un manque à gagner de **691.417.373 GNF** pour le Trésor Public.

C - ASPECT TECHNIQUE

Les travaux réalisés par l'Entreprise sont qualifiés bons et conformes au cahier de charges.

**20 - CONTRAT N°2010/168/1/3/3/1/G DU 17/05/2010
DIVERSES FOURNITURES A L'ARMEE**

A - ASPECT JURIDIQUE :

Ce marché de fourniture attribué à l'Entreprise KATEX International Trading pour un montant **TTC de 125.760.000.000 GNF** pour un délai d'exécution de 45 jours, sur financement BND a été passé suivant la procédure dérogatoire de Gré à Gré sans autorisation préalable des autorités compétentes.

B - ASPECT FISCAL

Un montant de **3.772.800.000 GNF** a été payé par l'Entreprise au titre des **50%** de TVA prélevés sur l'avance de démarrage (**37.728.000.000 GNF**).

C - ASPECT TECHNIQUE

La fourniture faite sur les **30%** répond parfaitement aux spécifications de la commande.

En conclusion, la mission recommande la poursuite de l'exécution du contrat.

**21 – CONTRAT N°2010/003/1/3/3/1/6 DU 12/01/2010
FOURNITURE DE TENUES MILITAIRES ET ACCESSOIRES AU
MINISTERE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à ALEX BUSINESS CENTER pour un montant **TTC de USD 30.877.147,2** avec un délai d'exécution de 6 mois sur financement BND a été passé suivant la procédure gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL

Aucun impôt n'a été payé par la Société parce qu'aucun paiement n'est encore effectué en sa faveur.

C – ASPECT TECHNIQUE

Sans objet, car aucune fourniture n'est faite.

En conclusion, la mission recommande la résiliation pure et simple du contrat.

**22 – CONTRAT N°2010/379/1/3/3/1/G DU 20/09/2010
FOURNITURE MATERIELS ROULANTS AU MINISTERE DE LA DEFENSE
(CAMP JOSEPH MAKAMBO LOUA)**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué au Groupe Société de Commerce et de Financement (SCF) pour un montant **TTC de GNF 2.910.482.880** sans délai d'exécution, sur financement BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans

autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

La signature du contrat est intervenue après la fourniture des équipements. C'est un marché de régularisation.

B - ASPECT FISCAL

Un montant de **156.789.153 GNF** a été payé au titre des **50%** de TVA et suivant Ordre de Recettes N° 2010-SD5309 du 28/10/010.

C - ASPECT TECHNIQUE

Les équipements livrés sont jugés conformes à la commande et par conséquent la mission recommande le paiement du reliquat au fournisseur, soit **885.162.880 GNF**.

23 – CONTRAT N°2010/524/1/6/3/1/G DU 30/11/2010 PLATE FORME INFORMATION GESTION CARRIERE

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à ETI SA pour un montant de **TTC** de **GNF 34.918.678.000** avec un délai d'exécution de 16 mois sur financement BND a été passé suivant la procédure gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B - ASPECT FISCAL

Une avance de **30%** cautionnée à **100%** par MUTRAGUI soit **10.475.603.400 GNF** a été payée à ETI-SA. A cet effet un précompte de **798.986.700 GNF** a été payé par la Société au titre des **50%** de TVA suivant Ordre de Recettes N° 2010-SD7130 du 13/12/2011.

C - ASPECT TECHNIQUE

Les livraisons et prestations faites par la Société sont jugées conformes au cahier des charges.

En conclusion, la mission recommande le respect de l'Article 4 du contrat pour la réception et le paiement à temps de la tranche arrivée à terme.

**24 – CONTRAT N°2010/416/1/1/3/2/G DU 14/10/2010
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENT DOUZE (112) UNITES
D'APPARTEMENTS DE LA CITE DOUANE A COLEYAH**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à l'Entreprise SOCIT SA pour un montant **TTC** de **193.642.204.765 GNF** avec un délai d'exécution de 36 mois sur financement BND a été passé suivant la procédure de Gré à Gré avec Consultation informelle préalable mais autorisation des autorités compétentes.

B - ASPECT FISCAL

L'Entreprise a pu réaliser des travaux sur financement propre, donc pas d'impôt pour le moment.

C - ASPECT TECHNIQUE

Le contrôle physique sur le terrain a permis à la mission de constater que sur préfinancement, l'Entreprise a effectué des travaux pour un montant de **7.203.332.538 GNF**. Ce qui atteste que l'Entreprise est capable de réaliser les travaux tel que prévus par le cahier de charges.

**III – CONSTATS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSOINS DES
AUDITEURS :**

A part les constatations faites sur les aspects juridique, administratif, financier, comptable et technique du système de passation et d'exécution des marchés, toutes les équipes des auditeurs ont relevé et dénoncé à juste titre, le non respect des textes réglementaires relatifs à la fiscalité des marchés publics. En effet, ce manquement aux règles et principes qui gouvernent la gestion des finances de l'Etat a entraîné des manques à gagner importants pour le Trésor Public sur l'ensemble des 24 marchés audités comme suit :

- Des impôts et taxes non versés au Trésor Public pour :
5.844.894.602 GNF.
- Deux (2) marchés à résilier pour des montants respectifs de
7.232.810.000 GNF et **30.877.142 USD ;**

En guise de conclusion l'on peut estimer les montants compromis à la somme de **5.844.894.602 GNF** que l'Etat est en droit de réclamer.

Entre autres éléments d'appréciation, les auditeurs recommandent :

- Le renforcement des capacités institutionnelles des Divisions des Affaires Financières des Départements Ministériels et des Etablissements Publics par la création d'une Cellule chargée de la passation des marchés ;
- L'implication des Contrôleurs Financiers au processus de mise en œuvre des marchés publics dans les Départements Ministériels et des Etablissements Publics ;
- La mise à jour et la publication périodique de la mercuriale des prix et que celle-ci fasse désormais l'objet d'insertion obligatoire dans les dossiers d'Appel d'Offres et les soumissions des candidats aux marchés publics.

Par ailleurs, concernant certains marchés de travaux partiellement exécutés mais bloqués à ce jour pour plusieurs autres raisons, les missions recommandent également **leur résiliation et le lancement d'un nouvel Appel d'Offres pour l'achèvement desdits travaux.**

Conakry, le 2012

Le Rapporteur

Le Président

Nourdine BALDE

Késséry ZOUMANIGUI